



FICHE TECHNIQUE

MD 200

DEGRAISSANT ALCALIN PROFESSIONNEL NETTOYANT FOURS, GRILS, HOTTES EN AGRO-ALIMENTAIRE USAGE PROFESSIONNEL

MD 200 est une association de fonctions alcalines, d'agents surfactifs de caractère non ionique, émulseurs à haut pouvoir dégraissant.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1125 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: ALCALINE
pH à 5%	: 12.50 ENVIRON
Odeur	: FAIBLEMENT ALCALINE
Couleur	: LEGEREMENT BRUNE
Tension superficielle	: 30.7 DYNES / CM ²

PROPRIETES PRINCIPALES

MD 200 est miscible dans l'eau en toutes proportions.

*MD 200 est un **dégraissant** et **émulsionnant** particulièrement actif sur les graisses animales et végétales cuites, solidifiées, figées ou carbonées.*

MD 200, par sa très basse tension superficielle, pénètre les agglomérats d'aliments et de graisses parvenus à un degré de carbonisation élevé lors de cuissons soutenues ou excessives.

MD 200 s'utilise pour le nettoyage dégraissage des matériels de cuisines, batteries et fait-tout en inoxydables, rôtissoires, grils, plaques chauffantes, fours, hottes, matériels culinaires en acier inoxydable, vitres de fours ou d'inserts, filtres.

MD 200 apporte une solution efficace pour les opérations de nettoyage, dégraissage dans les cuisine centrales, les restaurants, collectivités, boulangeries, pâtisseries, charcuteries, biscuiteries, campings, traiteurs, ateliers de fabrication de plats cuisinés, industries agro-alimentaires, fumoirs à jambons ou à poissons.

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Utilisation par trempage, pulvérisation, canon ou lance à mousse selon les matériels et surfaces à dégraisser.
- Appliquer, à l'aide d'un pulvérisateur approprié, directement sur la surface à nettoyer.
- Dans le cas de nettoyages fréquents ou en dégraissage au trempé : diluer le produit à raison d'une partie de produit pour 3 à 10 parties d'eau tiède ou chaude de préférence.
- Etaler si nécessaire à l'aide d'une brosse en nylon.
- Laisser pénétrer le produit, rincer à l'eau tiède pour obtenir des surfaces brillantes.

NB : l'application sur surfaces tièdes accélère la solubilisation des graisses et dépôts de forte épaisseur et réduit le temps nécessaire au dégraissage.

RECOMMANDATIONS



Renferme de l'hydroxyde de potassium

R35 Provoque de graves brûlures

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Matériel de protection minimum recommandé	
	Gants caoutchouc nitrile type gants ménage
	Lunettes de protection à coques contre les projections de liquide.

Etiquetage du contenu grand public (Règlement CE n°907/2006) :

Pour utilisateurs non professionnels

- Moins de 5% de : agents de surface amphotères
- Moins de 5% de : EDTA et sels

PRECAUTIONS ET CONTRE INDICATION :

Eviter le contact avec les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, aluminium anodisé, acier galvanisé, surfaces peintes, matières plastiques sensibles aux produits fortement alcalins.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.